



Réseau
Parentalité



WEBINAIRE

**Animation de réseau Actions Parentalité 2025
(ex REAAP)**

**Mardi 7 janvier 2025
9h00 - 11h00
enregistré**

Consignes d'organisation



Vos micros et caméras sont coupés



Pour poser vos questions, utilisez le chat de discussion au fil de l'eau et ouvrez vos micros en cas de besoin !



La réunion est enregistrée et sera partagée
⇒ **YouTube Caf de la Savoie** [Caf de la Savoie - YouTube](#)



Le support sera disponible et partagé : [CAF - REAAP](#) & [Padlet ressources Parentalité](#)



Morgane PERSONNAZ

—

Conseillère Thématique Parentalité

Action Sociale Partenariale

06 23 66 64 35 / morgane.personnaz@caf73.caf.fr

Caf de la Savoie — TSA- 20 av. Jean Jaurès — CS25000 — 73023 CHAMBERY cedex



caf.fr

Ordre du jour



Introduction & rappels

Les nouveautés en synthèse

Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

Présentation du dossier de réponse à appel à projet Savoie 2025

Présentation du dossier de bilan Savoie 2025



Réseau
Parentalité



LE DÉPARTEMENT

Introduction & rappels

Un dispositif national : en Savoie > co-financé par la Caf et le Département

Directement sous la politique nationale du soutien à la parentalité, via un appel à projet phare et central

S'adresse stricto sensu aux services et structures suivants (financement ou une adhésion au réseau) :

- ✓ Les associations issues de la loi de 1901 ou son équivalent dans les départements concordataires ;
- ✓ Les associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire ;
- ✓ Les établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social sanitaire ;
- ✓ Les collectivités territoriales (communes, EPCI) ;
- ✓ Les acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée ;
- ✓ Les parents eux-mêmes sous couvert d'un service ou structure porteur permettant le versement de la subvention.



Les nouveautés en synthèse

Un nouveau cadrage national opposable au 1^{er} janvier 2025 :

- ✧ Le fonds national parentalité actualisé (un nouveau référentiel parentalité, la création d'un guide méthodologique parentalité)
 - ✧ Tout est intégré dans les documents Savoie
- ✧ Changement d'appellation => du REAAP à Actions Parentalité
 - ✧ « Implication et participation des familles à travers des modalités d'interventions collectives »
- ✧ Aucun financement inférieur à 1 500€ par an et par projet ne sera pris en compte par la Caf



Les nouveautés en synthèse

Un nouveau cadrage national opposable au 1^{er} janvier 2025 :

- ✧ **Possibilité de déposer des projets de manière pluriannuelle, sous conditions :**
 - ✧ **Etre soutenu par la Caf depuis au moins 2 ans**
 - ✧ **Présenter des bilans qualitatifs/quantitatifs/financiers satisfaisants**
 - ✧ **Durée maximum de 4 ans : à associer à la durée de l'agrément/conventionnement pour les structures déjà financées par la Caf**

La validation pluriannuelle est laissée à l'appréciation du Comité d'Animation



Les nouveautés en synthèse

Au local, en Savoie :



Donnez-nous votre avis dans le chat !

✧ **Décision de déroger à la plateforme nationale ELAN (*obligatoire*) pour le dépôt de dossier Actions Parentalité 2025**

✧ **Dépôt de dossier au format local (Word) à retourner par mail (PDF signé) auprès des co-financeurs**

 parentalite@caf73.caf.fr

dpmi-reaap73@savoie.fr 

✧ **Vigilance : le bilan REAAP 2024 est à déposer sous ELAN, en retournant sur votre dossier déposé et en allant sur « justification »**

✧ **Le dossier de Bilan Actions Parentalité 2025 est disponible et sera pour rendre votre bilan de projet 2025**



Réseau
Parentalité



Les nouveautés en synthèse

Date limite de dépôt de dossier (sur exercice annuel uniquement)	Format de dépôt	Comité d'animation
Vendredi 14 février 2025 (inclus)	⇒ Bilan REAAP 2024 : sous ELAN ⇒ Projet 2025 : format local Word Savoie ⇒ (en 2026) Bilan 2025 : format local Word Savoie	Mardi 11 mars 2025
Vendredi 4 juillet 2025 (inclus)	⇒ Bilan REAAP 2024 : sous ELAN ⇒ Projet 2025 : format local Word Savoie	Jeudi 4 septembre 2025

Une subvention accordée en 2025 doit être dépensée sur l'exercice civil 2025



Les nouveautés en synthèse

Au local, en Savoie :

- ✧ Vous êtes limités, par structure et par année, à déposer maximum 2 projets structurants (2 dossiers différents), afin de ne pas démultiplier vos demandes.
 - ☑ **Priorisez les projets structurés et bien fléchés « parentalité »**
- ✧ **Le financement pour 1 dossier est le suivant :**
 - ✧ **Jusqu'à 4 000€**
 - ✧ **Jusqu'à 5 000€ :**
 - ✧ **Pour les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la Semaine de la Parentalité**
 - ✧ **Pour les projets d'aide au démarrage LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)**
- ✧ **Le financement peut s'effectuer jusqu'à 80% du coût total du projet**





Posez vos questions



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

Sommaire :

- ✧ **Fiche n°1 : Adhésion au Réseau Parentalité 73**
- ✧ **Fiche n°2 : Modalités pratiques et calendrier**
- ✧ **Fiche n°3 : Méthodologie de projet**
- ✧ **Fiche n°4 : Règles de financement**
- ✧ **Fiche n°5 : La Parentalité : approche et principes**
- ✧ **Fiche n°6 : Types d'actions parentalité**
- ✧ **Fiche n°7 : Bilans**
- ✧ **Fiche n°8 : Les circulaires**
- ✧ **Fiche N°9 : La charte**



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

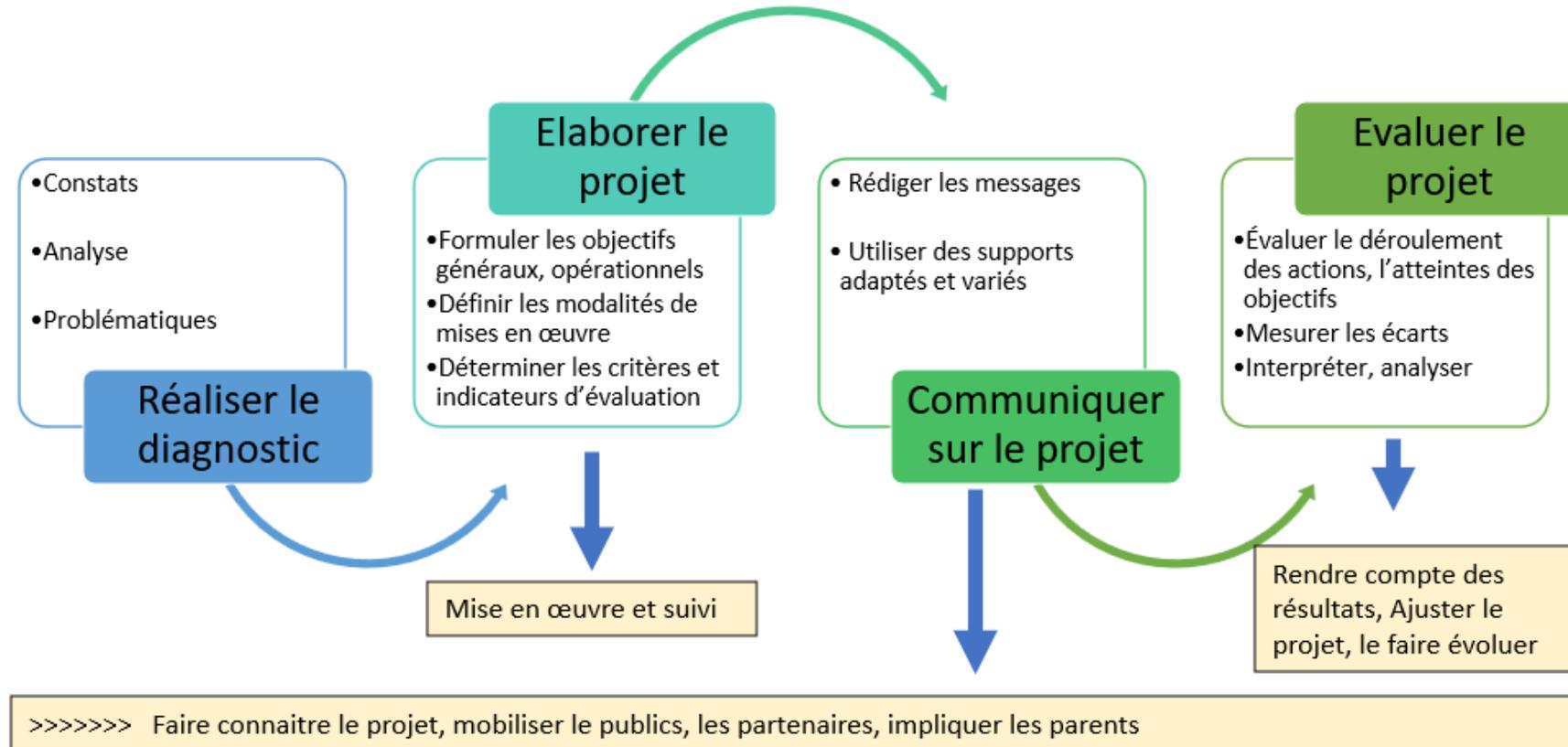
✧ Fiche n°3 : Méthodologie de projet

- ✧ 1. Un diagnostic nécessaire pour analyser les besoins, les demandes
- ✧ 2. Définir les besoins, les objectifs principaux ou généraux du projet
- ✧ 3. Proposer des actions et les modalités de mise en œuvre
- ✧ 4. Etablir un échéancier
- ✧ 5. Elaborer un budget
- ✧ 6. Communiquer pour mobiliser le public ciblé
- ✧ 7. Evaluation



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°3 : Méthodologie de projet



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°4 : Règles de financement



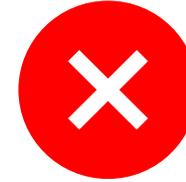
Les dépenses éligibles :

- Interventions de prestataires (ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise, etc.) ;
- Location de salles ou de matériel ;
- Achat de “petit matériel” et consommables ;
- Assurances, frais de communication ;
- Transports ou déplacements ;
- Billetterie ;
- Charges de personnel si celui-ci ne fait pas l’objet d’une prise en charge dans le cadre d’un autre financement Caf : **Les charges de personnel ne peuvent pas être prises en compte dans le calcul des dépenses retenues sauf : si le projet parentalité génère une augmentation du temps de travail d’un salarié. Auquel cas, le porteur doit être en mesure de justifier de l’augmentation du temps de travail en cas de contrôle.** Exemples : avenant au contrat de travail, paiement des heures complémentaires ou supplémentaires affectées au projet.

Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°4 : Règles de financement

Les dépenses non-éligibles :



- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service ;
- Les charges de personnel n'impliquant pas d'augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d'un financement de la Caf au titre d'une prestation de service ou d'une subvention ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°5 : La Parentalité : approche et principes

✧ Définition

✧ Les principes généraux d'intervention

- ✧ L'intérêt de l'enfant et l'accompagnement des parents au centre des interventions
- ✧ Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents
- ✧ La libre adhésion des familles
- ✧ Une démarche universaliste
- ✧ La prise en compte de la diversité des modèles éducatifs
- ✧ Une offre accessible financièrement à tous les parents
- ✧ Le principe de laïcité et d'égalité
- ✧ Le respect et la protection des données et des situations familiales

✧ Des conditions nécessaires pour la mise en œuvre des actions et projets parentalité

- ✧ Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants
- ✧ Un positionnement et des postures éthiques attendus
- ✧ Le caractère transitoire des actions
- ✧ L'adoption d'une démarche évaluative
- ✧ La nécessaire inscription dans une dynamique de réseau
- ✧ Des exigences en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°5 : La Parentalité : approche et principes

✧ Approche départementale : Semaine de la Parentalité 2025, du 17 au 24 mai 2025

Le thème fil rouge de cette semaine sera :

« **Accompagner son enfant vers l'autonomie à travers les âges** »

L'enjeu sera de proposer des actions autour du sujet de l'autonomie, sans oublier les parents d'adolescents !



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Fiche n°6 : Types d'actions parentalité (*objectifs, principe d'intervention, thèmes...*)

VOLET 1 : Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

Groupes d'expressions, d'échanges et d'entraide entre parents :

Groupe de paroles ponctuels

Groupe d'échanges entre parents

Groupe d'entraide entre parents

Conférence ou ciné-débat

Temps forts dédiés à la parentalité

VOLET 2 : Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants »



Présentation de la note de cadrage Savoie 2025

✧ Vos ressources

✧ [PADLET Partage ressources Parentalité](#)



✧ [Facebook](#)



✧ [Instagram](#)

✧ **Votre Chargé de Développement Territorial & moi-même**



Réseau
Parentalité





Posez vos questions



Présentation du dossier de réponse à appel à projet Savoie 2025

✧ Depuis le dossier

Présentation du dossier de bilan Savoie 2025

✧ Depuis le dossier





Posez vos questions



**Un grand merci pour votre
participation !**

